

Tenue 21 (A3, B2 ou C) et tenue 21 bis (B1)⁷	
PERSONNEL MASCULIN.	<p>Vareuse et pantalon « terre de France » (bleu foncé pour les chasseurs), avec insignes de collet métalliques (sauf pour les officiers généraux). Képi (brodé pour les officiers généraux). Fourreaux d'épaules. Chemise blanche. Cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère). Gants blancs. Chaussures service courant. Chaussettes noires (chaussettes vertes pour la Légion étrangère). Manteau ou imperméable (port du manteau alpin autorisé pour les chasseurs alpins possédant cet effet). Ceinture sangle grise (boucle or ou argent), sangle bleue pour les chasseurs.</p> <p>Vareuse et jupe bermuda (ou jupe simplifiée) ou pantalon « terre de France » (bleu foncé pour les chasseurs), avec insignes de collet métalliques (sauf pour les officiers généraux). Tricorne (brodé pour les officiers généraux). Fourreaux d'épaules. Chemisier blanc. Cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère). Gants blancs. Chaussures modèle royal. Collants (ou bas) unis couleur chair. Sac à main noir. Manteau ou imperméable. Ceinture sangle grise (boucle or ou argent), sangle bleue pour les chasseurs.</p>
PERSONNEL FEMININ	<p>Plaquette patronymique. Losange de manche. Ceinture boucle métallique de la couleur des boutons. Port de la fourragère et du gilet d'arme autorisé. Port des aiguillettes pour les aides de camp. Le panachage ne peut se faire qu'avec des effets de même catégorie. Décorations⁷. Barrettes de décoration. Insignes complets à partir du grade de commandeur. Les insignes de collet métalliques sont obligatoires avec la vareuse : ils ne se portent jamais sur la chemise (concerne les deux modèles de chemise). La tenue comporte au maximum trois insignes métalliques de brevet ou de spécialité</p>
DISPOSITIONS COMMUNES	<p>Le panachage ne peut se faire qu'avec des effets de même catégorie. Décorations⁷. Barrettes de décoration. Insignes complets à partir du grade de commandeur. Les insignes de collet métalliques sont obligatoires avec la vareuse : ils ne se portent jamais sur la chemise (concerne les deux modèles de chemise). La tenue comporte au maximum trois insignes métalliques de brevet ou de spécialité</p>
DISPOSITIONS PARTICULIERES	<p>Chemise blanche manches courtes ou manches longues, col fermé et pattes (poche de poitrine avec rabat et bouton), portée obligatoirement avec cravate noire (cravate verte pour la Légion étrangère). La chemise blanche manches courtes ou manches longues, col fermé et pattes, peut être portée avec la tenue TDF en substitution de la chemise blanche manches longues citée ci-dessus ; elle dispense du port de la vareuse à l'intérieur des locaux et dans un véhicule (ou lors de coquetels sur ordre). Elle est équipée des attributs et insignes prévus pour la tenue terre de France T22. Son port, sans vareuse, est interdit en dehors des conditions décrites supra.</p>

⁷ Insignes complets de dimensions réglementaires pour la tenue 21 bis.